

La secrétaire d'Etat Marlène Schiappa s'en prend à la loi de 2004 sur le voile

écrit par Christine Tasin | 18 mai 2017

Ils sont très bons. Ils ont pour projet de faire de l'islam une religion de France, en abolissant la loi de 1905 avec la laïcité.

Mais, auparavant, ils vont abolir la loi de 2004 sur le voile à l'école, en utilisant les arguties d'une stupide bonne femme devenue secrétaire d'Etat uniquement pour faire ce sale boulot, Marlène Schiappa.

Cette bonne femme est censée travailler à l'égalité hommes-femmes, elle ne va en fait travailler qu'à implanter le voile en France.

Voici ce qu'elle écrivait en 2014 :

Les quartiers dits populaires sont les plus métissés de France. Dans le quartier des Sablons, au Mans, [27 nationalités vivent ensemble](#). Les habitants des quartiers populaires n'ont pas créé le communautarisme, ils en sont les victimes. Et quand enfin ils et elles pensent avoir un peu de répit, enfin, une trêve pour eux aussi, une pause dans les insoutenables rejets, refus, stigmatisations; non pas de logement pour vous, non pas de travail non plus, et pas d'entrée en soirées; quand enfin, les habitants des quartiers populaires s'imaginent avoir droit au respect et à une vie sereine, **une loi interdit aux mères de famille voilées d'accompagner les sorties scolaires au nom de la laïcité dévoyée!**

L'article 1er de la [loi de 1905](#) prévoit que la République « ne reconnaît ne salarie ne subventionne aucun culte ». Ni plus ni moins. **Interdire le voile c'est reconnaître le voile comme signe religieux, donc reconnaître une religion, interdire le voile à l'école est donc contraire à la loi de 1905. Interdire aux femmes voilées d'accompagner les sorties scolaires de leurs enfants relève ni plus ni moins de l'islamophobie.** L'obligation de neutralité religieuse s'applique d'après la loi de

1905 aux fonctionnaires, représentants de l'Etat, pas aux parents d'élèves qui ne représentent qu'eux-mêmes.

http://www.huffingtonpost.fr/marlene-schiappa-bruguiere/manuel-valls-quartiers-populaires-antisemites_b_5606114.html

Cette inculte et gourdasse ne sait pas, pour commencer, que l'islamophobie n'est pas un délit et ne figure donc pas dans le Code Pénal.

Interdire les accompagnatrices voilées serait pour ce sous-ministre de la laïcité dévoyée... Apparemment l'inculte ne sait pas non plus ce qu'est la laïcité qui impose la neutralité politique.

Quant à la perversité de son raisonnement à propos du voile et de la loi de 1905, c'est du Macro-con, même si c'était sans doute avant qu'elle ne le rencontrât.

Ne pas reconnaître de culte signifierait pour la neu-neu de service que l'Etat ne saurait parler ni de christianisme ni d'islam et ne saurait faire de lois pour établir et contenir leurs rôles. Ainsi donc il ne pourrait être imposé aux églises, aux mosquées, aux synagogues les textes mêmes de la loi de 1905 imposant que les discours qui s'y tiennent ne soient pas politiques, ne soient pas subversifs.

Cette imbécile établit un syllogisme absurde en partant d'une prémisse absurde pour de pas dire crétine comme elle :

- La loi de 1905 ne veut pas pas voir les religions ni en parler.
- Or, le voile est un signe religieux
- Donc l'Etat ne peut pas empêcher le port d'un signe religieux puisqu'il ne ne peut pas reconnaître une religion

Edifiant... Navrant, inquiétant.

Marlène Schiappa était la responsable de l'égalité hommes-

femmes du mouvement En Marche. Macron sait donc exactement quelles sont ses positions.

Marlène Schiappa ne verra certainement aucun inconvénient à porter voile, burka et autres niqab lors des voyages officiels de Macron en pays musulman.

Ça va swinguer, camarades. C'est ce que l'on appelle un départ en fanfare.